



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

FINANCES

02-Débat d'orientations budgétaires 2024 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC

Le seize novembre deux mille vingt-trois à 20h00, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Compiègne, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe MARINI, le Conseil d'Agglomération formé par l'ensemble des conseillers communautaires titulaires des communes constituant l'Agglomération de la Région de Compiègne et de la Basse Automne.

Étaient présents :

Philippe MARINI, Alain DRICOURT, Jean-Marie LAVOISIER, Jean-Luc MIGNARD, Thérèse-Marie LAMARCHE, Laurent PORTEBOIS, Sophie SCHWARZ, Sandrine de FIGUEIREDO, Eric de VALROGER, Martine MIQUEL, Benjamin OURY, Jihade OUKADI, Nicolas LEDAY, Claudine GREHAN, Pierre VATIN, Arielle FRANÇOIS, Marc-Antoine BREKIESZ, Xavier BOMBARD, Justyna DEPIERRE, Dominique RENARD, Emmanuel PASCUAL, Christian TELLIER, Etienne DIOT, Emmanuelle BOUR, Philippe BOUCHER, Sidonie MUSELET, Jean-Claude CHIREUX, Xavier LOUVET, Jean DESESSART, Anne-Sophie FONTAINE, Bernard HELLAL, Astrid CHOISNE, Georges DIAB, Zadiyé BLANC, Emmanuelle GUILLAUME-MONNERY, Claude PICART, Jean-Pierre DESMOULINS, Jean-Pierre LEBOEUF, Claude LEBON, Gilbert BOUTEILLE, Romuald SEELS, Michel ARNOULD, Cécile DAVIDOVICS

Ont donné pouvoir :

Eugénie LE QUÉRÉ à Xavier BOMBARD, Evelyse GUYOT à Dominique RENARD, Nicolas COTELLE à Justyna DEPIERRE, Daniel LECA à Emmanuelle BOUR, Evelyne LE CHAPPELLIER à Jean-Claude CHIREUX,

Était représenté par un suppléant :

Eric BERTRAND par Brigitte CUGNET-WATTELET, Patrick LEROUX par Philippe QUILLET, Béatrice MARTIN par Sophie VAILLANT

Étaient absents excusés: Oumar BA, Solange DUMAY

Assistaient en outre à cette séance :

M. HUET, Directeur Général des Services
Mme BRIERE – Directrice Générale Adjointe
Mme KUZNIAK, Directrice Générale Adjointe
M. BACHELET, Directeur Général Adjoint
M. CHARTIER – Directeur Général Adjoint
Mme REGNIER-FERNAGU – Directrice des Affaires Juridiques et de la Gestion des Assemblées

Madame Jihade OUKADI a été désignée secrétaire de séance.

Date de convocation : 10 novembre 2023

Nombre de conseillers communautaires membres du Bureau présents : 46

Nombre de membres en exercice : 53

Nombre de conseillers communautaires membres du Bureau votants présents ou ayant donné pouvoir :

51

Accusé de réception en préfecture
060-200067965-20231116-02CA16112023-DE
Date de télétransmission : 22/11/2023
Date de réception préfecture : 22/11/2023

FINANCES

02-Débat d'orientations budgétaires 2024 des budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), par renvoi de l'article L.5211-36 du CGCT.

Il doit permettre à l'assemblée délibérante de définir les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il est précisé que ce débat doit se tenir dans un délai de 2 mois avant le budget primitif.

Le rapport ci-annexé présente les orientations 2024 concernant les budgets annexes : Eau, Assainissement et SPANC.

Le projet de ces budgets est établi sans augmentation des tarifs, ni mobilisation de nouveaux emprunts, sauf pour le budget Assainissement dont le plan pluriannuel d'investissement proposé permet d'envisager une diminution du prix de la redevance d'assainissement.

Au terme de ce débat, l'assemblée devra prendre acte des orientations budgétaires 2024 qui ont été définies pour chacun des budgets annexes sus-énoncés.

Le Conseil d'Agglomération,

Entendu le rapport présenté par M. Laurent PORTEBOIS,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances, du Contrôle de Gestion et des Ressources Humaines du 7 novembre 2023,

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE les orientations budgétaires 2024 définies dans le rapport annexé, relatives aux budgets annexes Eau, Assainissement et SPANC.

ADOPTÉ à l'unanimité par le Conseil d'Agglomération



Pour copie conforme,
Le Président,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Maire de Compiègne
Sénateur honoraire de l'Oise

Rapport de présentation des orientations budgétaires 2024 des budgets annexes : Eau, Assainissement, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Conseil d'agglomération du 16 novembre 2023

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	3
II. BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET EAU	4
A. Le contexte	4
B. Le bilan de l'année 2023	4
C. Les objectifs de l'année 2024	4
D. L'équilibre budgétaire	5
1. La section d'exploitation	5
2. La section d'investissement	7
3. Plan pluriannuel d'investissement	9
III. BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT	11
A. Le contexte	11
B. Le bilan de l'année 2023	11
C. Les objectifs de l'année 2024	12
D. L'équilibre budgétaire	12
1. La section d'exploitation	12
2. La section d'investissement	14
3. Plan pluriannuel d'investissement	16
IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)	18
A. Contexte, bilan et objectifs	18
B. L'équilibre budgétaire	18
1. La section d'exploitation	18
2. La section d'investissement	19
V. AUDIT DE LA DETTE	20
A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2024	20
B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement	20
C. Dette selon la charte de bonne conduite	21
VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2023-2024)	22
VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE	22

I. INTRODUCTION

Le débat d'orientations budgétaires (DOB), s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) applicable aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L 5211-36 du CGCT.

Le débat d'orientations budgétaires DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le président présente à l'assemblée délibérante, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions...
- la présentation des engagements pluriannuels
- la structure et à la gestion de l'encours de la dette.
- les dépenses de personnel
- L'épargne brute
- Le plan pluriannuel d'investissement

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB et est transmis au préfet.

Le présent rapport est mis à disposition du public à partir du site internet de l'Agglomération à la rubrique « finances de l'ARC » (<https://www.agglo-compiegne.fr/finances-de-larc>).

Le présent rapport résume les orientations budgétaires des budgets : Eau, Assainissement, SPANC.

Le vote de ces budgets 2024 intervient avant la clôture de l'exercice 2023.

Le vote des comptes administratifs 2023 est prévu fin mars 2024. Les excédents cumulés qui seront constatés au 31/12/2023 ne peuvent donc pas être pris en compte lors du budget primitif 2024.

Comme l'année dernière et de façon à avoir une vision plus globale, il est proposé de prendre en compte l'ensemble des dépenses recensées. Ces-dernières seront financées par les excédents cumulés au 31/12/2023. En attendant le compte administratif, le budget s'équilibrera par un emprunt. Lors du budget supplémentaire (BS), voté fin mars 2024, les excédents seront alors constatés et viendront compenser l'emprunt qui deviendra alors inutile.

À noter que la préparation des autres budgets annexes (Aménagement, Champ Dolant, Tourisme, RPA, Hôtel de projet, Aérodrome, déchets et transport) sera menée simultanément avec celle du budget principal.

Dans l'ensemble du document les dépenses et recettes proposées dans le cadre du DOB 2024 sont comparées à celles du Budget Primitif (BP) 2023. Nous rappelons qu'il n'y a pas d'écart entre le DOB 2023 et le BP 2023.

II. BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET EAU

A. Le contexte

Par délibération en date du 15 septembre 2016, le Conseil d'Agglomération a approuvé le transfert de la compétence « Eau » afin de disposer de l'intégralité de la compétence (production et distribution), lui permettant de lancer une procédure de concession de service public (CSP) de distribution d'eau. Le préfet a pris l'arrêté correspondant en date du 27 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 21 novembre 2016.

Cette prise de compétence a entraîné la dissolution des syndicats de Choisy au Bac et de Saintines-St Sauveur, le retrait des communes de Le Meux, Jaux, Armancourt et Jonquières du SIAEP de Longueil Ste Marie et le retrait de la commune de St Jean aux Bois du SIAEP de Bonneuil en Valois.

B. Le bilan de l'année 2023

Les réalisations 2023 sont les suivantes :

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Le renouvellement de la CSP de Béthisy St Pierre (en cours)
- la Déclaration d'Utilité Publique des captages de Rethondes pour l'instauration d'un périmètre de protection (CODERST le 4 octobre 2023)
- Les travaux de renouvellement de canalisation d'eau sur le territoire,
- Lancement des travaux sur le réservoir de Saintines.
- L'étude de maîtrise d'œuvre (audit génie civil) sur les réservoirs de l'ARC
- Le développement du bio dans la restauration collective en aidant les communes à rédiger leurs cahiers des charges lors des renouvellements de marchés d'alimentation.
- Audit des cantines de l'ARC et accompagnement pour un changement de mode de gestion des cantines
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs avec notamment le suivi d'un « groupe bio » (lutte contre les pesticides et les nitrates) ; le développement des filières courtes, le développement de l'agroforesterie et des haies bocagères...
- Lancement d'une étude de bassin d'alimentation de captage pour l'ensemble des forages de l'ARC (sauf Baugy et les Hospices) en vue de renforcer la gestion de la ressource en eau et origine des trichloréthylènes sur Nery.
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire...

C. Les objectifs de l'année 2024

Le budget 2024 s'élève à :

- 2 733 K€ en fonctionnement
- 4 544 K€ en investissement

Et correspondent aux objectifs suivants :

- Le suivi de l'ensemble des contrats de délégation de nos services (SAUR, SUEZ, VEOLIA)
- Le renouvellement des contrats de CSP lot 1, lot 2 et Margny lès Compiègne

- Le renouvellement des canalisations (programme qui est présenté et validé chaque année en commission développement durable)
- Poursuite des travaux sur le réservoir de Saintines.
- Lancement des travaux sur les réservoirs de St Sauveur, Margny les Compiègne (450 m3) et Clairoux
- Lancement d'une étude pour l'acquisition de données sur le fonctionnement de la nappe d'alimentation des captages de Baugy afin de déterminer les zones d'infiltrations préférentielles.
- Lancement des études pour une SDAEP 2 :
 - Poursuite des secours sur le secteur de la Basse Automne
 - Amélioration de la qualité des eaux pompées
- La poursuite de l'accompagnement des communes pour développer le bio dans la restauration collective
- Audit complémentaires des cantines de l'ARC et accompagnement pour un changement de mode de gestion des cantines
- La poursuite des actions auprès des agriculteurs avec notamment le suivi d'un « groupe bio » ; le développement des filières courtes...
- Suivi d'une étude de bassin d'alimentation de captage pour l'ensemble des forages de l'ARC (lutte contre les pesticides et les nitrates), sauf Baugy et les Hospices, en vue de renforcer la maîtrise de la ressource en eau et recherche de l'origine des trichloréthylènes sur Nery.
- Animation dans les écoles autour du jardinage écologique, le gaspillage alimentaire...

D. L'équilibre budgétaire

Comme l'an dernier les équilibres budgétaires ont pu être trouvés en 2024 sans augmentation des tarifs de l'eau potable.

L'une des conditions essentielles pour répondre durablement aux objectifs affichés par le projet de l'agglomération repose sur la capacité à dégager en exploitation les marges suffisantes pour maintenir et si possible améliorer l'autofinancement de l'investissement. La notion d'épargne est donc très importante.

Les excédents cumulés antérieurs s'élèvent au 31/12/2022 à 5,65 M€ (5,03M€ au 31/12/2021).

Le projet du budget EAU 2024 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

La section d'exploitation affiche une diminution des dépenses/recettes totales d'exploitation (opérations d'ordre comprises) de - 29 K€ par rapport au budget 2023 (avant la reprise des résultats 2023).

Les recettes réelles ont diminué de - 108 k€ entre 2023 et 2024.

Les dépenses réelles ont augmenté de + 65,5 k€ entre 2023 et 2024.

Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	2 400 000,00	2 200 000,00	-200 000,00	-8,33%
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	223 000,00	315 000,00	92 000,00	41,26%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	2 623 000,00	2 515 000,00	-108 000,00	-4,12%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	139 573,00	218 337,16	78 764,16	56,43%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	139 573,00	218 337,16	78 764,16	56,43%
	Somme :	2 762 573,00	2 733 337,16	-29 235,84	-1,06%

- 2,2 M€ de redevances collectés. Elles sont en diminution de 200 K€ par rapport au budget primitif 2023 compte tenu des redevances effectivement réalisées sur les exercices précédents.
- 315 K€ de subventions (Agence de l'eau) et prestations :
 - o 96 K€ de Nitrascope,
 - o 32 k€ pour les animations dans les écoles,
 - o 15 k€ d'accompagnement dans les cantines,
 - o 44 k€ d'animation captage,
 - o 8 K€ de subvention de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt des Hauts de France (DRAAF) pour l'accompagnement au changement de mode de gestion de la restauration collective des communes de l'ARC.
 - o 120 K€ pour les études des bacs à forage
- 218,34 K€ d'opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissement des subventions),

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	393 450,00	466 500,00	73 050,00	18,57%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	210 000,00	200 000,00	-10 000,00	-4,76%
66	CHARGES FINANCIERES	53 304,94	45 754,76	-7 550,18	-14,16%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	10 000,00	10 000,00	#DIV/0
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	656 754,94	722 254,76	65 499,82	9,97%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 002 296,68	743 381,92	-258 914,76	-25,83%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 103 521,38	1 267 700,48	164 179,10	14,88%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	2 105 818,06	2 011 082,40	-94 735,66	-4,50%
	Somme :	2 762 573,00	2 733 337,16	-29 235,84	-1,06%

- + 73 K€ de charges à caractère général. À noter la poursuite du Nitrascope. Il s'agit d'un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (coût global 250 k€ sur 2 ans, subventionné à 80%),

- - 10 K€ pour les charges de personnel, légère baisse liée à la répartition des temps de travail des agents travaillant sur le budget eau mise à jour en fonction de la réalité,
- -7,55 K€ de charges financières,
- + 10 K€ de charges exceptionnelles pour l'éventuelle régularisation des titres sur exercices antérieurs
- - 258,91 K€ de virement à la section d'investissement,
- + 164,18 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),

A noter que la variation du virement de la section investissement (-258 914,76€ entre le BP 2023 et le DOB 2024) ne tient naturellement pas compte des résultats qui seront repris en DM.

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	BP 2023	Propositions 2024
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	2 623 000	2 515 000
Dépenses réelles d'exploitation (2)	656 755	722 255
Epargne brute (3)=(1)-(2)	1 966 245	1 792 745
Remboursement en capital (4)	250 401	255 437
Epargne nette (3)-(4)	1 715 844	1 537 308

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2024 l'épargne brute 2024 s'établirait à 1,79 M€ (1,97 M€ en 2023). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (255 K€), d'où une épargne nette positive de 1,54 M€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2022 s'élevait à 2,90 M€.

A noter, que le taux d'épargne au BP 2023 s'élève à 74,96% contre 71,28% au DOB 2024. Ce qui signifie que l'épargne brute dégagée correspond à 75% des recettes réelles d'une année d'exploitation.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	175 000,00	258 000,00	83 000,00	47,43%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	2 078 656,30	2 275 592,20	196 935,90	9,47%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	2 253 656,30	2 533 592,20	279 935,90	12,42%
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 002 296,68	743 381,92	-258 914,76	-25,83%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 103 521,38	1 267 700,48	164 179,10	14,88%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	-50 000,00	-100,00%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	2 155 818,06	2 011 082,40	-144 735,66	-6,71%
	Somme :	4 409 474,36	4 544 674,60	135 200,24	3,07%

- 258 K€ de subventions pour la fin du premier schéma directeur. En 2023, les subventions concernaient également le schéma directeur ;
- 2 275,59 K€ d'emprunt d'équilibre. Comme dit précédemment, l'emprunt sera compensé au Budget supplémentaire avec la reprise des excédents 2023 qui seront alors constatés avec le vote des comptes administratifs 2023.
- 743,38 K€ de virement de la section d'exploitation ;
- 1 267,7 M€ d'opérations de transfert entre sections (dotation aux amortissements) ;
- 0 K€ d'avances à comparer aux 50 K€ prévus pour 2023 (reclassement comptable en 2023)

Les dépenses d'investissement se détaillent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	250 401,36	255 437,44	5 036,08	2,01%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	255 000,00	240 000,00	-15 000,00	-5,88%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 904 500,00	3 115 900,00	211 400,00	7,28%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	810 000,00	715 000,00	-95 000,00	-11,73%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	4 219 901,36	4 326 337,44	106 436,08	2,52%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	139 573,00	218 337,16	78 764,16	56,43%
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	50 000,00	0,00	-50 000,00	-100,00%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	189 573,00	218 337,16	28 764,16	15,17%
	Somme :	4 409 474,36	4 544 674,60	135 200,24	3,07%

Les dépenses réelles d'investissement restent stables et varient de +2,52%.

Dans le cadre des programmes annuels de maintien à niveau des équipements et du patrimoine de l'agglomération, les investissements budgétés en 2023 portent sur:

Programme d'investissement 2024 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	Montant
Rénovation des réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoix	715 K€
Frais d'études, dont : <ul style="list-style-type: none"> - Maitrise d'œuvre réhabilitation des réservoirs 40 K€ - Deuxième SDAEP 160 K€ - Maitrise d'œuvre pour l'étude d'un réservoir sur les Hauts de Margny 30 K€ - Assistance à maitrise d'ouvrage pour un forage dirigé sous la voie SNCF Rethondes 10 K€ 	240 K€
Renouvellement des canalisations	2 730 K€
Vanne de sectionnement	85 K€
Divers notamment travaux de canalisation dans le cadre de l'ANRU	300 K€
Matériels informatiques	0,9 K€
TOTAL	4 070,9 K€

Une provision a été constituée fin 2022 pour la remise en état des réservoirs pour un montant de 2,5 M€. Il est prévu 715 K€ de rénovation des réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoix en 2024. Nous constaterons la reprise de cette provision à hauteur de ce montant dans les comptes administratifs 2024.

3. Plan pluriannuel d'investissement

Les excédents cumulés et la provision précédente permettront de financer le plan Pluriannuel d'investissement du budget Eau Potable pour les années 2025 à 2026 suivant :

	2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt	4 378 400	200 000	4 207 257	200 000
R - Renouvellement canalisations	2 811 900		2 896 257	
R - Frais d'études (#2131) MOE Reservoir Margny	16 000		16 000	
R - Frais d'études (#2131) Schéma directeur 2	250 000	200 000	250 000	200 000
R - Frais d'études (#2131) Réhabilitation réservoir	0			
R - Frais d'études (#2131) Forage dirigé voie ferrée	0		0	
O - Vanne de sectionnement				
O - Divers (notamment ANRU)	0		0	
O - Réhabilitation des réservoirs St Sauveur Margny Clairoix	800 000		545 000	
O - Création réservoir Hauts de Margny	500 000		500 000	
Autres opérations d'équipement	500		0	
Total	4 378 400	200 000	4 207 257	200 000

Il est prévu des dépenses de renouvellement de canalisation de 2,7 M€ en 2024. Cela représente 5% d'augmentation dû à l'inflation afin de maintenir le renouvellement de 1,2% du linéaire par an. Puis d'inflater ce montant de 3% par an.

Les études pour le deuxième Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP), commenceront en 2024, se termineront vers 2026. Suivra ensuite la phase travaux entre 2027 pour le début des études de maîtrise d'œuvre et 2028 pour les premiers travaux effectifs. À noter que le SDAEP 2, phases études et travaux, bénéficiera de subventions par l'Agence de l'Eau.

Il est également prévu la reprise des génies civils des réservoirs. Il s'agit d'une opération permettant de remettre en état l'ensemble des 15 réservoirs eau potable de l'ARC. Le génie civil, l'étanchéité des cuves... ont besoin d'une remise en état afin de prolonger au maximum la durée de vie de ces ouvrages. Ces dépenses s'étalent entre 2023 et 2028 pour un montant total de plus de 3 millions d'euros.

Des travaux sont également à prévoir sur la ZAC des Hauts de Margny et les coteaux de Margny pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie. Ces travaux font l'objet d'études préalables qui débiteront fin 2023.

Ces dépenses seront financées par des subventions, par les excédents (3,2M€), et l'utilisation des provisions (2,5M€). À compter de 2025, si l'on souhaite maintenir notre niveau d'investissement récurrent et engager le 2ème schéma directeur, il conviendra de définir le niveau de mobilisation de l'emprunt, l'augmentation éventuelle des prix de l'eau et le rythme des travaux du 2ème schéma directeur qui portera sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de la Basse Automne et la prise en compte des nouvelles normes en terme de qualité de l'eau.

En parallèle, un travail sur les tarifs de l'eau potable et sur la prospective est en cours. En effet le renouvellement de la CSP pourrait impacter le prix de l'eau :

- Cela conduira à une nouvelle étape d'harmonisation du prix de l'eau, grâce au lancement d'une consultation reposant sur un lot unique (au lieu de 3 prix actuellement, compte tenu de l'existence de 3 CSP arrivant à échéance en 2024),
- Cette massification du marché permet d'espérer une baisse du prix moyen actuel de l'eau (hors coût de la collecte et du traitement des eaux usées et hors coût des différents organismes publics).

III. BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

A. Le contexte

Un système d'assainissement est régi par un arrêté préfectoral et est constitué d'un réseau collectant les eaux usées d'une ou plusieurs communes et d'une station d'épuration.

Le service assainissement collectif de l'Agglomération de la Région de Compiègne est constitué de huit systèmes d'assainissement.

Ces huit systèmes assainissement sont gérés par des contrats de délégation de service public, 5 contrats en 2023, regroupés en 3 contrats en 2024. Le regroupement du contrat de Béthisy Saint Pierre, Béthisy Saint Martin et Néry avec celui de Clairoix, Janville, Bienville et avec celui de Vieux Moulin permet l'harmonisation de la redevance assainissement et une baisse de la facture d'eau pour les habitants de ces 3 communes d'environ 155€HT/m³.

B. Le bilan de l'année 2023

Les réalisations 2023 sont les suivantes, elles ont été impactées par les difficultés de recrutement (1 poste vacant sur les 4 du service) et la gestion de la compétence pluviale en plus de l'assainissement :

- Des travaux de raccordements et de mises en conformité ont lieu chaque année ainsi que des travaux de réhabilitation du réseau pour un montant de 265 085€ HT.
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections réalisées par les exploitants
- L'étude de réhabilitation, et de déplacement du poste de refoulement Château à Venette (Prairie II)
- Le déplacement d'un poste de refoulement, lié aux travaux de CSNE
- Mise en service de l'autosurveillance des déversoirs d'orages sur le système assainissement de la station d'épuration de Lacroix Saint Ouen et début des mesures et prélèvements.
- Vérification de la conformité de l'ensemble des systèmes assainissement avec l'arrêté du 21 juillet 2015. et planification des travaux
- Poursuite des analyses de micropolluant sur la station de Lacroix Saint Ouen, poursuite du diagnostic Amont et du diagnostic permanent

De plus le service assainissement gère annuellement :

- Environ 300 avis sur les documents d'urbanisme (PC, CU, DP...)
- Environ 2000 contrôles de conformité validés sur le SIG
- Les demandes de raccordement
- Les demandes d'intervention, y compris leur suivi
- Les réponses aux appels et mails des habitants et Mairies

C. Les objectifs de l'année 2024

Les produits du budget 2024 s'élève à :

- 3 657K€ en exploitation
- 3 124 K€ en investissement

Et correspond aux objectifs suivants :

- Lancement de l'étude du schéma directeur (rédaction du DCE, consultation et démarrage fin 2024)
- Etude de programmation de réhabilitation de réseaux grâce à l'analyse des ITV, ainsi que la maîtrise d'œuvre pour une partie des travaux.
- La réhabilitation de réseaux en fonction des résultats des inspections télévisées réalisées par les exploitants et des programmes de voirie des communes.
- Diagnostic des émissions d' H₂S sur les postes de refoulement et AVP des travaux à réaliser.
- L'accompagnement du programme ANRU
- L'étude de la vulnérabilité des principaux ouvrages aux crues

D. L'équilibre budgétaire

Les excédents cumulés antérieurs s'élèvent au 31/12/2022 à 10,30 M€ (8,36 M€ au 31/12/2021). L'excédent prévu pour l'année 2023 devrait s'élever aux alentours de 2,64 M€, ce qui portera les excédents à plus de 12 M€.

Le plan pluriannuel d'investissement proposé permet d'envisager une diminution du prix de la redevance d'assainissement. En conséquence l'équilibre budgétaire proposé repose sur une proposition d'une baisse aux alentours de 0,20€ par m³, sur un montant de 1,95€ HT/m³, avec une indexation annuelle de la redevance assainissement afin de compenser une augmentation de la part délégataire liée à l'inflation et maintenir la recette de l'ARC à un montant constant.

1. La section d'exploitation

La section d'exploitation affiche une baisse des dépenses/recettes d'exploitation de - 785 K€ par rapport au budget 2023 (avant la reprise des résultats 2023).

Les recettes réelles diminuent de - 803 k€ entre 2023 et 2024, dans l'hypothèse d'une baisse 0,20€ par m³.

Les dépenses réelles diminuent de - 101 k€ entre 2023 et 2024.

Les dépenses et les recettes ont été évaluées de façon prudentielle.

Le projet du budget ASSAINISSEMENT 2024 s'équilibre comme suit :

Ci-dessous le détail des principales recettes d'exploitation :

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	3 594 754,49	2 792 132,57	-802 621,92	-22,33%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	4 700,00	4 700,00	0,00	0,00%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION Réelles	3 599 454,49	2 796 832,57	-802 621,92	-22,30%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	842 477,63	860 559,34	18 081,71	2,15%
	Somme des RECETTES D'EXPLOITATION d'Ordre	842 477,63	860 559,34	18 081,71	2,15%
	Somme :	4 441 932,12	3 657 391,91	-784 540,21	-17,66%

- 2 792,13 k€ de ventes correspondant à :
 - 2,6 M€ de redevances collectées, Soit -0,8 K€ de moins qu'2023 ;
 - 192,13 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement).
- 4,7 K€ correspondant à des locations de garage et la redevance d'occupation Téloise
- 860,56 k€ d'amortissement des subventions

Ci-dessous le détail des principales variations des dépenses d'exploitation:

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	282 500,00	357 200,00	74 700,00	26,44%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	176 000,00	170 000,00	-6 000,00	-3,41%
022	DEPENSES IMPREVUES	57 500,00	68 000,00	10 500,00	18,26%
66	CHARGES FINANCIERES	390 414,92	412 000,00	21 585,08	5,53%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION Réelles	906 414,92	1 007 200,00	100 785,08	11,12%
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 237 120,30	345 538,00	-891 582,30	-72,07%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 298 396,82	2 304 653,91	6 257,09	0,27%
	Somme des DEPENSES D'EXPLOITATION d'Ordre	3 535 517,20	2 650 191,91	-885 325,29	-25,04%
	Somme :	4 441 932,12	3 657 391,91	-784 540,21	-17,66%

- +74,7 K€ de charges à caractère général : soit une augmentation de plus de 26%. Cela s'explique principalement par :
 - +45 K€ lié au reversement des eaux usées de Le-Plessis-Brion dans notre réseau à partir de 2024
 - +85 K€ de taxes foncières des stations d'épuration (inscriptions budgétaires à partir de 2024, mais taxes foncières payées depuis 2021)
 - -55 k€ sur divers postes (fournitures non stockables, entretien bâtiment, sous-traitance, etc.) pour s'ajuster au réel des dépenses constaté ces dernières années.
- - 6 K€ de charges de personnel (les 170 k€ de personnel intègrent les recrutements prévus en vue des remplacements d'agents partis ainsi qu'une mise à jour de la répartition des temps de travail des agents affectés au budget assainissement) ;

- + 10,5 k€ de dépenses imprévues. Ce poste est doté du maximum possible (7,5% du total des dépenses réelles d'exploitation);
- +21,59 K€ de charges financières ;
- - 891,58 K€ de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement ;
- + 6,26 K€ d'opération d'ordre de transfert entre sections (dotation aux amortissements),

L'épargne prévisionnelle s'établit comme suit :

	BP 2023	Propositions 2024
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	3 599 454	2 796 833
Dépenses réelles d'exploitation (2)	906 415	1 007 200
Epargne brute (3)=(1)-(2)	2 693 040	1 789 633
Remboursement en capital (4)	1 081 528	1 026 223
Epargne nette (3)-(4)	1 611 512	763 410

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2024 l'épargne brute 2024 s'établirait à 1,79 M€ (2,69 M€ en 2023). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (1,03 M€), d'où une épargne nette positive de 763 K€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2022 s'élevait à 2,2 M€.

A noter, que le taux d'épargne au BP 2023 s'élève à 74,81% contre 63,98% au DOB 2024. Ce qui signifie que l'épargne brute dégagée correspond à 64% des recettes réelles d'une année d'exploitation. La baisse de 10 points est lié à la baisse de la redevance.

2. La section d'investissement

Les recettes d'investissement se détaillent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	579 184,00	473 940,14	-105 243,86	-18,17%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT Réelles	579 184,00	473 940,14	-105 243,86	-18,17%
021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 237 120,38	345 538,00	-891 582,38	-72,07%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 298 396,82	2 304 653,91	6 257,09	0,27%
	Somme des RECETTES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	3 535 517,20	2 650 191,91	-885 325,29	-25,04%
	Somme :	4 114 701,20	3 124 132,05	-990 569,15	-24,07%

- 345,54 K€ de virement de la section d'exploitation

- 2 304,65 K€ d'opérations de transfert entre sections
- 473,94 K€ de subvention d'investissement qui correspondent à :
 - 261,14 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne (délibération du 30 juin 2015 : 1/3 en fonctionnement et 2/3 en investissement)
 - 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie, conformément au rapport de la CLECT et aux décisions relatives à la révision des attributions de compensation des communes membres acté par le conseil d'agglomération du 2 octobre 2020

Ces recettes, avec diminution des tarifs et sans mobilisation de nouveaux emprunts, permettent de financer les dépenses détaillées comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
020	DEPENSES IMPREVUES	215 000,00	150 000,00	-65 000,00	-30,23%
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 081 527,60	1 026 222,61	-55 304,99	-5,11%
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	131 000,00	270 000,00	139 000,00	106,11%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	764 695,97	717 350,10	-47 345,87	-6,19%
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 080 000,00	100 000,00	-980 000,00	-90,74%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT Réelles	3 272 223,57	2 263 572,71	-1 008 650,86	-30,82%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	842 477,63	860 559,34	18 081,71	2,15%
	Somme des DEPENSES D'INVESTISSEMENT d'Ordre	842 477,63	860 559,34	18 081,71	2,15%
	Somme :	4 114 701,20	3 124 132,05	-990 569,15	-24,07%

À noter : le DOB 2024 reprend l'ensemble des dépenses d'investissement, comme mentionné en introduction. Ces dépenses sont totalement financées par les recettes de l'exercice et ne nécessitent pas l'inscription d'un emprunt.

Le programme d'investissement 2024 proposé est le suivant :

<i>Programme d'investissement 2024 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)</i>	<i>Montant</i>
Frais d'études : <ul style="list-style-type: none"> • Schéma Directeur 50K€ • Auto surveillance réseau 20 K€ • Etudes de réhabilitation des PR y.c traitement H2s, et analyse des ITV pour réhabilitation des réseaux 100k€ • Etude Maitrise d'œuvre pour le raccordement de la station de Clairoux 100k€ 	270 K€
Réseaux d'assainissement (mise en conformité, réhabilitation, GUP)	710 K€
Terrains à Choisy-Au-Bac	5 k€
Réhabilitation et redimensionnement de 1 poste de refoulement	100 k€
Matériel informatique	2 K€
TOTAL	1087 K€

3. Plan pluriannuel d'investissement

Le plan pluriannuel d'investissement du budget assainissement pour les années 2025 à 2026 est le suivant :

	2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt	2 025 000	670 000	2 115 000	690 000
Frais d'études Schéma directeur	150 000		130 000	
Travaux sur réseaux et branchements	750 000		1 000 000	
Réhabilitation de poste de refoulement y.c traitement anti-H2S	200 000		200 000	
Raccordement de la STEU de Clairoux, Janville et Bienville sur la station d'épuration intercommunale				
Supression de la station	600 000		400 000	
MOE				
Etudes réhabilitation de réseaux y.c maitrise d'oeuvre, traitement H2S des PR, analyse des ITV	100 000		100 000	
Redimensionnement des postes de refoulement et des réseaux liés au développement des zones	225 000		225 000	
Travaux sur stations d'épuration - panneaux solaires - études et travaux			60 000	
Autres opérations d'équipement	0	670 000	0	690 000
Total	2 025 000	670 000	2 115 000	690 000

En 2024, l'étude de Schéma Directeur va être lancée pour faire le diagnostic du fonctionnement des ouvrages et des réseaux existants en tenant compte des évolutions du territoire conformément aux prévisions du PLUi.

Un plan d'action va être défini et il est prévu un commencement des travaux correspondants à partir de 2028.

Travaux sur réseaux et branchements : Il s'agit du renouvellement des canalisations en fonction des programmes d'aménagement des communes.

Enfin, il est prévu un programme de renouvellement des postes de refoulement en fonction de leur état et des besoins de traitement anti-H₂S.

Travaux de redimensionnement des postes et des réseaux liés aux aménagements des zones et des lotissements.

Ces dépenses seront totalement financées par les redevances assainissement et l'excédent global de clôture de 10,30 M€ au 31/12/2022.

IV. PROSPECTIVE BUDGETAIRE DE 2024 DU BUDGET SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

A. Contexte, bilan et objectifs

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) assure :

- Le diagnostic des installations et le contrôle de leur fonctionnement ;
- L'entretien des installations pour les usagers qui le souhaitent
- Les réhabilitations dans le cadre des projets d'habitations groupées

L'assainissement non collectif concerne environ 310 propriétés sur le territoire de l'ARC (soit 1% environ des propriétés).

En 2023 ont été réalisés les contrôles lors de vente et les contrôles de conception et d'implantation pour les constructions neuves.

En 2024, comme pour 2023 seront réalisés les contrôles obligatoires sur les installations neuves et réhabilitées et pour les ventes.

A noter que les contrôles sont maintenant réalisés en régie pour alléger les dépenses de fonctionnement.

B. L'équilibre budgétaire

Le projet du budget SPANC 2024 s'équilibre comme suit :

1. La section d'exploitation

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
	Somme :	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 600,00	7 600,00	0,00	0,00%
	Somme :	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%

Il est prévu une stabilité des dépenses et des recettes du budget SPANC entre 2024 et 2023.

Les charges de personnel correspondent à 20% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC.

2. La section d'investissement

Il n'y a pas de dépenses, ni de recettes d'investissement prévues pour 2024.

V. AUDIT DE LA DETTE

A. Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2024

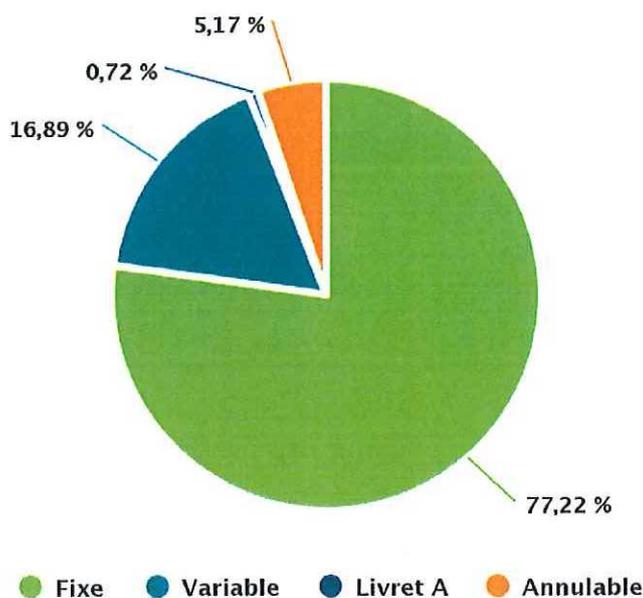
	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget EAU	1 579 996 €	3,34%	7 ans et 4 mois	4 ans et 2 mois	22
budget ASSAIBISEMENT	11 500 650 €	3,61%	15 ans et 1 mois	8 ans et 1 mois	33
Dettes consolidées au 01/01/2024	13 080 647 €	3,57%	14 ans et 2 mois	7 ans et 7 mois	55

Durée de vie moyenne : il s'agit de la vitesse moyenne de remboursement du prêt (exprimée en année), soit la durée nécessaire pour rembourser la moitié du capital restant dû d'une dette, compte tenu de son amortissement.

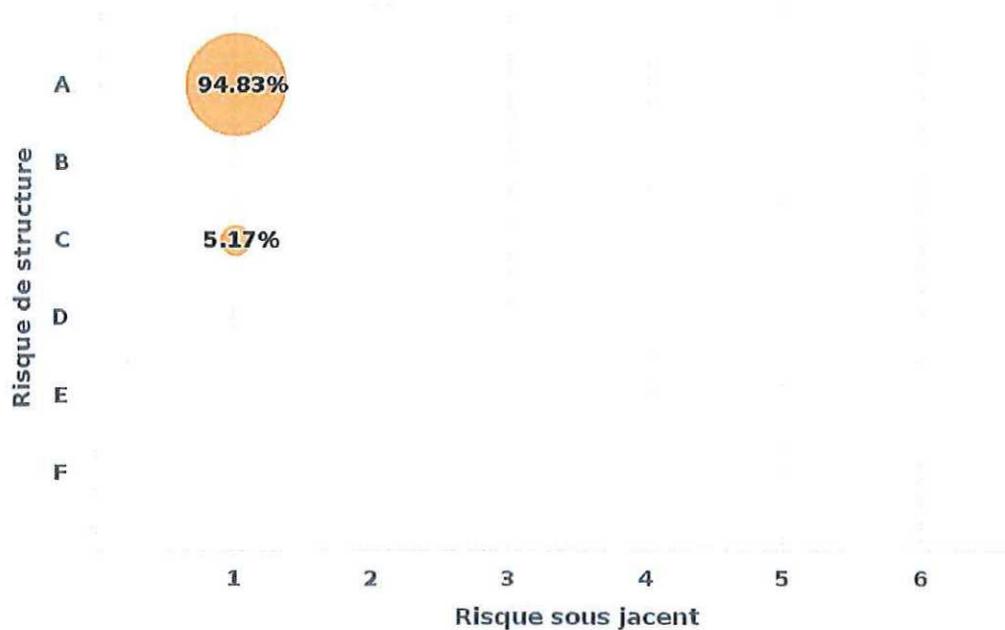
Durée de vie résiduelle : (exprimée en années) est la durée restant avant l'extinction totale de la dette ou d'un emprunt

B. Dette par type de risque des budgets Eau et Assainissement

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	10 100 755 €	77,22%	3,16%
Variable	2 209 802 €	16,89%	5,08%
Livret A	94 004 €	0,72%	5,07%
Annulable	676 085 €	5,17%	4,65%
Ensemble des risques	13 080 647 €	100,00%	3,57%



C. Dette selon la charte de bonne conduite



VI. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA DETTE (2023-2024)

	CRD début d'exercice 2024	Capital amorti en 2024	CRD fin d'exercice 2024	Emprunt prévisionnel	Evolution de la dette
Budget EAU	1 579 996 €	255 437 €	1 324 559 €	2 275 592 €	2 020 155 €
Budget ASSAINISSEMENT	11 500 650 €	1 026 223 €	10 474 428 €	0 €	-1 026 223 €
Dettes consolidées	13 080 647 €	1 281 660 €	11 798 987 €	2 275 592 €	993 932 €

À noter que le niveau de la dette du budget eau reste provisoire, les contrats sont intégrés au fur et à mesure de leur réception en lien avec l'intégration de l'actif et du passif des syndicats et des communes concernés par ce transfert de compétence.

D'autre part, le nouvel emprunt du budget eau est inscrit pour équilibrer le budget 2024 car les excédents antérieurs, non encore définitivement connus, ne peuvent pas encore être repris. Comme indiqué précédemment, les excédents 2023 seront constatés lors du vote de l'affectation du résultat fin mars 2024 et viendront ainsi compenser en totalité l'emprunt qui disparaîtra au budget supplémentaire voté lors de ce même conseil. Pour information, les excédents attendus au 31/12/2023 devraient s'établir à environ 2,32 M€, donc supérieurs au 2,27 M€ d'emprunts.

Si l'emprunt ne se réalise pas, le budget eau se désendette de 255 K€

En ce qui concerne le budget assainissement, il n'est pas prévu de nouveaux emprunts et le désendettement prévisionnel est évalué à 1,03 M€.

La renégociation des prêts en cours n'est pas envisagée compte-tenu de leur multitude et des indemnités de sortie dissuasives. Pour mémoire, ces emprunts sont hérités des reprises de compétence et de la fusion avec la CCBA.

VII. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA SITUATION FINANCIERE

L'évolution prévisionnelle de la situation financière est établie à partir de la consolidation du budget principal et des budgets annexes.

Aussi les données prévisionnelles consolidées sur l'évolution de la situation financière de la collectivité seront détaillées lors du débat d'orientations budgétaires (du budget principal et des budgets annexes nécessitant une participation du budget général) prévu au conseil de février 2024.

Débat d'orientations budgétaires 2024
Budgets annexes : Eau, Assainissement, SPANC
Conseil d'Agglomération du 16 novembre 2023



www.agglo-compiegne.fr



Sommaire

- Objectifs du débat
- Budget Eau
- Budget Assainissement
- Budget SPANC
- Audit de la dette



Les objectifs du débat

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape essentielle de la procédure budgétaire
- Il permet d'informer l'ensemble des élus sur :
 - ✓ La situation économique et financière actuelle de la collectivité
 - ✓ Les engagements pluriannuels envisagés
 - ✓ L'évolution et les caractéristiques de la fiscalité et de l'endettement
- Objectif : Eclairer les choix lors du vote du budget





BUDGET EAU POTABLE

- La réalisation des objectifs 2024 de l'agglomération repose sur la capacité à dégager en exploitation les marges suffisantes pour maintenir et si possible améliorer l'autofinancement de l'investissement.
- Comme l'an dernier les équilibres budgétaires ont pu être trouvés en 2024 sans augmentation des tarifs de l'eau potable
- Cela va donc permettre de financer les dépenses d'investissement, notamment le lancement des études pour le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable 2
- A noter le renouvellement de la CSP eau potable concernant 17 des 22 communes, avec une mise en concurrence courant 2024 et une mise en œuvre à partir d'octobre 2024.
Lors de la conférence des maires du 19 octobre dernier, il a été souhaité que les 4 communes restantes intègrent cette CSP à compter de 2028, la commune de Béthisy-Saint-Martin n'étant pas concernée. La réalisation de la nouvelle CSP constituera une nouvelle étape dans l'harmonisation du prix de l'eau



Budget EAU – SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PREVISIONNEL - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2022	2023	2024	Chap.	Intitulés	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	400 500	393 450	466 500	70	Produits des services du domaine	2 300 000	2 400 000	2 200 000
012	Charges de personnel	182 000	210 000	200 000	73	Impôts et taxes			
022	Dépenses imprévues				74	Dotations et participations	184 000	223 000	315 000
65	Charges de gestion courante				75	Autres produits de gestion courante			
66	Charges financières	58 575	53 305	45 755	76	Produits financiers			
67	Charges exceptionnelles		-	10 000	77	Produits exceptionnels			
68	Dotations aux provisions				78	Reprises aux provisions			
014	Atténuations de produits				013	Atténuations de charges			
CHARGES REELLES DE L'EXERCICE		641 075	656 755	722 255	PRODUITS REELS DE L'EXERCICE		2 484 000	2 623 000	2 515 000
042	Opérations d'ordre	1 057 538	1 103 521	1 267 700	042	Opérations d'ordre	71 440	139 573	218 337
TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE		1 698 613	1 760 276	1 989 955	TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE		2 555 440	2 762 573	2 733 337
002	Résultat antérieur reporté	-		-	002	Résultat antérieur reporté			
TOTAL DES CHARGES		1 698 613	1 760 276	1 989 955	TOTAL DES PRODUITS		2 555 440	2 762 573	2 733 337
023	Résultat cumulé (excédent)	856 828	1 002 297	743 382	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-
TOTAL DE LA SECTION		2 555 440	2 762 573	2 733 337	TOTAL DE LA SECTION		2 555 440	2 762 573	2 733 337

- Les redevances collectés de 2,2 M€ sont en diminution de 200 K€ par rapport au budget primitif 2023 pour tenir compte des redevances effectivement réalisées sur les exercices précédents.
- En ce qui concerne les charge à caractère général, nous devons noter la poursuite du Nitrascope. Il s'agit d'un outil de gestion des pollutions des eaux souterraines par les nitrates (coût global 250 k€ sur 2 ans, subventionné à 80%)



Budget EAU – L'épargne prévisionnelle

	BP 2023	Propositions 2024
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	2 623 000	2 515 000
Dépenses réelles d'exploitation (2)	656 755	722 255
Epargne brute (3)=(1)-(2)	1 966 245	1 792 745
Remboursement en capital (4)	250 401	255 437
Epargne nette (3)-(4)	1 715 844	1 537 308

L'épargne brute 2024 s'établirait à 1,79 M€ (1,97 M€ en 2023). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (255 K€), d'où une épargne nette positive de 1,54 M€.

Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2022 s'élevait à 2,90 M€.

A noter, que le taux d'épargne au BP 2023 s'élève à 74,96% contre 71,28% au DOB 2024. Ce qui signifie que l'épargne brute dégagée correspond à 75% des recettes réelles d'une année d'exploitation.



Budget EAU – SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PREVISIONNEL - SECTION D'INVESTISSEMENT									
ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2022	2023	2024	Chap.	Intitulés	2022	2023	2024
021	Résultat cumulé (déficit)				021	Résultat cumulé (excédent)	856 828	1 002 297	743 382
10222	FCTVA				10222	FCTVA			
1068	Excédents fonctionnement capitalisé				1068	Excédents fonctionnement capitalisé			
13	Subventions d'investissement				13	Subventions d'investissement	1 220 000	175 000	258 000
1641	Emprunts et dettes assimilées	242 355	250 401	255 437	1641	Emprunts et dettes assimilées		2 078 656	2 275 592
165	Dépôts et cautionnement reçus				165	Dépôts et cautionnement reçus			
168	Autres emprunts et dettes assimilées				168	Autres emprunts et dettes assimilées			
204	Subventions d'équipements versées				204	Subventions d'équipements versées			
20	Immobilisations incorporelles	295 000	255 000	240 000	20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	1 302 000	2 904 500	3 115 900	21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	1 573 570	810 000	715 000	23	Immobilisations en cours	350 000		
26	Participations & créances rattachées				26	Participations & créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières				27	Autres immobilisations financières			
45	Travaux effectués pour le compte de tiers				45	Travaux effectués pour le compte de tiers			
020	Dépenses imprévues				024	Produits cessions d'immobilisations			
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3 412 925	4 219 901	4 326 337		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	2 426 828	3 255 953	3 276 974
040	Quote-part des subventions	71 440	139 573	218 337	040	Opérations d'ordre	1 057 538	1 103 521	1 267 700
041	Opérations patrimoniales				041	Opérations patrimoniales		50 000	
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	3 484 365	4 359 474	4 544 675		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	3 484 365	4 409 474	4 544 675
001	Résultat antérieur reporté (N-1)		-	-	001	Résultat antérieur reporté			
	TOTAL DES DEPENSES	3 484 365	4 359 474	4 544 675		TOTAL DES RECETTES	3 484 365	4 409 474	4 544 675
	TOTAL DE LA SECTION	3 484 365	4 359 474	4 544 675		TOTAL DE LA SECTION	3 484 365	4 409 474	4 544 675

Détail des dépenses d'investissement slide suivante, à noter principalement:

➤ le renouvellement des canalisations (2 730 K€)

➤ la rénovation des réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoix (715 K€)

Recettes :

- 258 K€ de subventions pour la fin du premier schéma directeur ;
- 2 275,59 K€ d'emprunt d'équilibre. Comme dit précédemment, l'emprunt sera compensé au Budget

supplémentaire avec la reprise des excédents 2023 qui seront alors constatés avec le vote des comptes administratifs 2023.



Budget EAU – Programme d'investissement 2024

- Une provision a été constituée fin 2022 pour la remise en état des réservoirs pour un montant de 2,5 M€. Il est prévu 715 K€ de rénovation des réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoix en 2024. Nous constaterons la reprise de cette provision à hauteur de ce montant dans les comptes administratifs 2024.

Programme d'investissement 2024 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	Montant
Rénovation des réservoirs de Saint Sauveur, Margny-Lès-Compiègne et Clairoix	715 K€
Frais d'études, dont :	240 K€
- Maitrise d'œuvre réhabilitation des réservoirs 40 K€	
- Deuxième SDAEP 160 K€	
- Maitrise d'œuvre pour l'étude d'un réservoir sur les Hauts de Margny 30 K€	
- Assistance à maitrise d'ouvrage pour un forage dirigé sous la voie SNCF Rethondes 10 K€	
Renouvellement des canalisations	2 730 K€
Vanne de sectionnement	85 K€
Divers notamment travaux de canalisation dans le cadre de l'ANRU	300 K€
Matériels informatiques	0,9 K€
TOTAL	4 070,9 K€



Budget EAU – Programme d'investissement 2025 à 2026

- Renouvellement de canalisation de 1,2% du linéaire par an
- Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable (SDAEP) 2 : études de 2024 à 2026, début des études de maîtrise d'œuvre en 2027, premiers travaux en 2028.
- Reprise des génies civils des réservoirs : remise en état de l'ensemble des 15 réservoirs eau potable de l'ARC entre 2023 et 2028
- Création de réservoir sur la ZAC des Hauts de Margny et les coteaux de Margny pour l'alimentation en eau potable et la défense incendie.

	2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt	4 378 400	200 000	4 207 257	200 000
R - Renouvellement canalisations	2 811 900		2 896 257	
R - Frais d'études (#2131) MOE Reservoir Margny	16 000		16 000	
R - Frais d'études (#2131) Schéma directeur 2	250 000	200 000	250 000	200 000
R - Frais d'études (#2131) Réhabilitation réservoir	0			
R - Frais d'études (#2131) Forage dirigé voie ferrée	0		0	
O - Vanne de sectionnement				
O - Divers (notamment ANRU)	0		0	
O - Réhabilitation des réservoirs St Sauveur Margny Clairoux	800 000		545 000	
O - Création réservoir Hauts de Margny	500 000		500 000	
Autres opérations d'équipement	500		0	
Total	4 378 400	200 000	4 207 257	200 000

Ces dépenses seront financées par :

- Excédents (3,2M€),
- Subventions (notamment par l'Agence de l'Eau pour le SDAEP 2)
- L'utilisation des provisions (2,5M€)
- La part ARC du prix de l'eau

A noter, que dans le cadre du renouvellement de la CSP, il est prévu une harmonisation progressive du prix de l'eau.



BUDGET ASSAINISSEMENT

- La réalisation des objectifs 2024 de l'agglomération repose sur la capacité à dégager en exploitation les marges suffisantes pour maintenir et si possible améliorer l'autofinancement de l'investissement.
- Le plan pluriannuel d'investissement proposé plus loin permet d'envisager une diminution du prix de la redevance d'assainissement. En conséquence l'équilibre budgétaire proposé repose sur une proposition d'une baisse aux alentours de 0,20€ par m³ avec une indexation annuelle de la redevance assainissement. Cette indexation permettra de compenser l'augmentation de la part délégataire liée à l'inflation et maintenir la recette de l'ARC à un montant constant.



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION

BUDGET PREVISIONNEL - SECTION DE FONCTIONNEMENT									
CHARGES (DEPENSES)					PRODUITS (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2022	2023	2024	Chap.	Intitulés	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	389 285	282 500	357 200	70	Produits des services du domaine	3 607 294	3 594 754	2 792 133
012	Charges de personnel	170 000	176 000	170 000	73	Impôts et taxes			
022	Dépenses imprévues		57 500	68 000	74	Dotations et participations	100 000		
65	Charges de gestion courante				75	Autres produits de gestion courante	4 700	4 700	4 700
66	Charges financières	376 165	390 415	412 000	76	Produits financiers			
67	Charges exceptionnelles				77	Produits exceptionnels			
68	Dotations aux provisions				78	Reprises aux provisions			
014	Atténuations de produits				013	Atténuations de charges			
	CHARGES REELLES DE L'EXERCICE	935 450	906 415	1 007 200		PRODUITS REELS DE L'EXERCICE	3 711 994	3 599 454	2 796 833
042	Opérations d'ordre	1 267 994	2 298 397	2 304 654	042	Opérations d'ordre	829 109	842 478	860 559
	TOTAL DES CHARGES DE L'EXERCICE	2 203 444	3 204 812	3 311 854		TOTAL DES PRODUITS DE L'EXERCICE	4 541 103	4 441 932	3 657 392
002	Résultat antérieur reporté	-		-	002	Résultat antérieur reporté			
	TOTAL DES CHARGES	2 203 444	3 204 812	3 311 854		TOTAL DES PRODUITS	4 541 103	4 441 932	3 657 392
023	Résultat cumulé (excédent)	2 337 659	1 237 120	345 538	023	Résultat cumulé (déficit)	-	-	-
	TOTAL DE LA SECTION	4 541 103	4 441 932	3 657 392		TOTAL DE LA SECTION	4 541 103	4 441 932	3 657 392

- 2 792,13 k€ de ventes correspondant à :
 - 2,6 M€ de redevances collectées, Soit 800 K€ de moins qu'2023, compte tenu de la baisse envisagée de 0,20€ par m³ de la redevance ;
 - 192,13 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées

- L'augmentation des charges à caractère général s'explique principalement par le reversement des eaux usées de Le-Plessis-Brion dans notre réseau à partir de 2024 (+45 K€) et les taxes foncières des stations d'épuration (inscriptions budgétaires à partir de 2024) (+85 K€)



Budget ASSAINISSEMENT – L'épargne prévisionnelle

	BP 2023	Propositions 2024
Recettes réelles d'exploitation hors reprise de résultat (1)	3 599 454	2 796 833
Dépenses réelles d'exploitation (2)	906 415	1 007 200
Epargne brute (3)=(1)-(2)	2 693 040	1 789 633
Remboursement en capital (4)	1 081 528	1 026 223
Epargne nette (3)-(4)	1 611 512	763 410

Compte tenu des dépenses et recettes d'exploitation prévues en 2024 l'épargne brute 2024 s'établirait à 1,79 M€ (2,69 M€ en 2023). Cette épargne permettrait de couvrir les remboursements d'emprunts (1,03 M€), d'où une épargne nette positive de 763 K€. Pour mémoire, l'épargne nette réelle au 31/12/2022 s'élevait à 2,2 M€.

A noter, que le taux d'épargne au BP 2023 s'élève à 74,81% contre 63,98% au DOB 2024. Ce qui signifie que l'épargne brute dégagée correspond à 64% des recettes réelles d'une année d'exploitation. La baisse de 10 points est lié à la baisse de la redevance.



Budget ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT

BUDGET PREVISIONNEL - SECTION D'INVESTISSEMENT									
ACTIF (DEPENSES)					PASSIF (RECETTES)				
Chap.	Intitulés	2022	2023	2024	Chap.	Intitulés	2022	2023	2024
021	Résultat cumulé (déficit)				021	Résultat cumulé (excédent)	2 337 659	1 237 120	345 538
10222	FCTVA				10222	FCTVA			
1068	Excédents fonctionnement capitalisé				1068	Excédents fonctionnement capitalisé			
13	Subventions d'investissement				13	Subventions d'investissement	604 262	579 184	473 940
1641	Emprunts et dettes assimilées	1 189 044	1 081 528	1 026 223	1641	Emprunts et dettes assimilées			
165	Dépôts et cautionnement reçus				165	Dépôts et cautionnement reçus			
168	Autres emprunts et dettes assimilées				168	Autres emprunts et dettes assimilées			
204	Subventions d'équipements versées				204	Subventions d'équipements versées			
20	Immobilisations incorporelles	255 000	131 000	270 000	20	Immobilisations incorporelles			
21	Immobilisations corporelles	450 762	764 696	717 350	21	Immobilisations corporelles			
23	Immobilisations en cours	1 526 000	1 080 000	100 000	23	Immobilisations en cours	40 000		
26	Participations & créances rattachées				26	Participations & créances rattachées			
27	Autres immobilisations financières				27	Autres immobilisations financières			
45	Travaux effectués pour le compte de tiers				45	Travaux effectués pour le compte de tiers			
020	Dépenses imprévues		215 000	150 000	024	Produits cessions d'immobilisations			
	DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	3 420 805	3 272 224	2 263 573		RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	2 981 921	1 816 304	819 478
040	Quote-part des subventions	829 109	842 478	860 559	040	Opérations d'ordre	1 267 994	2 298 397	2 304 654
041	Opérations patrimoniales				041	Opérations patrimoniales			
	TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	4 249 915	4 114 701	3 124 132		TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	4 249 915	4 114 701	3 124 132
001	Résultat antérieur reporté (N-1)				001	Résultat antérieur reporté			
	TOTAL DES DEPENSES	4 249 915	4 114 701	3 124 132		TOTAL DES RECETTES	4 249 915	4 114 701	3 124 132
	TOTAL DE LA SECTION	4 249 915	4 114 701	3 124 132		TOTAL DE LA SECTION	4 249 915	4 114 701	3 124 132

Détail des dépenses d'investissement slide suivante,
à noter que ces dépenses sont totalement financées par les recettes de l'exercice et ne nécessitent pas l'inscription d'un emprunt.

Principale Recette de 474 K€ de subvention :

- 261,14 K€ de participation financière de la ville de Compiègne à la réalisation de bassins d'orage pour le stockage avant traitement des eaux usées et pluviales provenant du réseau unitaire de la Ville de Compiègne
- 212,8 K€ de facturation au budget principal au titre des eaux pluviales provenant du réseau unitaire des communes de Compiègne, Choisy au Bac et Verberie,



Budget ASSAINISSEMENT – Programme d'investissement 2024

Programme d'investissement 2024 (chapitres 20, 21, et 23 du tableau précédent)	Montant
Frais d'études : <ul style="list-style-type: none">• Schéma Directeur 50K€• Auto surveillance réseau 20 K€• Etudes de réhabilitation des PR y.c traitement H2s, et analyse des ITV pour réhabilitation des réseaux 100k€• Etude Maitrise d'œuvre pour le raccordement de la station de Clairoux 100k€	270 K€
Réseaux d'assainissement (mise en conformité, réhabilitation, GUP)	710 K€
Terrains à Choisy-Au-Bac	5 k€
Réhabilitation et redimensionnement de 1 poste de refoulement	100 k€
Matériel informatique	2 K€
TOTAL	1087 K€

Dans ces conditions le programme d'investissement est évalué à 1 087 K€ et permet une diminution des tarifs sans mobilisation de nouveaux emprunts.



Budget ASSAINISSEMENT – Programme d'investissement 2025 à 2026

- Etude de Schéma Directeur (diagnostic du fonctionnement des ouvrages et des réseaux existants en tenant compte des évolutions du territoire)
- Travaux sur réseaux et branchements : renouvellement des canalisations en fonction des programmes d'aménagement des communes.
- Programme de renouvellement des postes de refoulement en fonction de leur état et des besoins de traitement anti-H2S.
- Travaux de redimensionnement des postes et des réseaux liés aux aménagements des zones et des lotissements.

	2025		2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
20, 21, 23... - Dépenses directes d'équipt	2 025 000	670 000	2 115 000	690 000
Frais d'études Schéma directeur	150 000		130 000	
Travaux sur réseaux et branchements	750 000		1 000 000	
Réhabilitation de poste de refoulement y.c traitement anti-H2S	200 000		200 000	
Raccordement de la STEU de Clairoux, Janville et Bienville sur la station d'épuration intercommunale				
Supression de la station	600 000		400 000	
MOE				
Etudes réhabilitation de réseaux y.c maitrise d'oeuvre, traitement H2S des PR, analyse des ITV	100 000		100 000	
Redimensionnement des postes de refoulement et des réseaux liés au développement des zones	225 000		225 000	
Travaux sur stations d'épuration - panneaux solaires - études et travaux			60 000	
Autres opérations d'équipement	0	670 000	0	690 000
Total	2 025 000	670 000	2 115 000	690 000

Ces dépenses seront totalement financées par les redevances assainissement et l'excédent global de clôture de 10,30 M€ au 31/12/2022



BUDGET SPANC

RECETTES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%
Somme :		10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chapitre	Libellé chapitre	BP 2023	DOB 2024	Variation Proposition 2024 - BP 2023	Variation Proposition 2024 - BP 2023 (en%)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 400,00	2 400,00	0,00	0,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	7 600,00	7 600,00	0,00	0,00%
Somme :		10 000,00	10 000,00	0,00	0,00%

- 310 propriétés
- En 2023 ont été réalisés les contrôles lors de vente et les contrôles de conception et d'implantation pour les constructions neuves.
- En 2024 seront réalisés les contrôles obligatoires et en régie pour alléger les dépenses de fonctionnement.

- Stabilité des dépenses et des recettes du budget SPANC entre 2024 et 2023.
- Charges de personnel = 20% du temps d'activité d'un agent affecté au budget SPANC.
- Il n'est pas prévu de dépenses d'investissement pour le SPANC en 2024



Audit de la dette - Synthèse de la dette des budgets Eau et Assainissement au 01/01/2024

	Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
Budget EAU	1 579 996 €	3,34%	7 ans et 4 mois	4 ans et 2 mois	22
budget ASSAIBISSEMENT	11 500 650 €	3,61%	15 ans et 1 mois	8 ans et 1 mois	33
Dettes consolidées au 01/01/2024	13 080 647 €	3,57%	14 ans et 2 mois	7 ans et 7 mois	55

- Durée de vie moyenne des emprunts de presque 8 ans
- Extinction totale de la dette dans 15 ans



Audit de la dette – Évolution prévisionnelle de la dette (2023-2024)

	CRD début d'exercice 2024	Capital amorti en 2024	CRD fin d'exercice 2024	Emprunt prévisionnel	Evolution de la dette
Budget EAU	1 579 996 €	255 437 €	1 324 559 €	2 275 592 €	2 020 155 €
Budget ASSAINISSEMENT	11 500 650 €	1 026 223 €	10 474 428 €	0 €	-1 026 223 €
Dette consolidée	13 080 647 €	1 281 660 €	11 798 987 €	2 275 592 €	993 932 €

➤ Emprunt d'équilibre du budget eau

Comme indiqué précédemment, les excédents 2023 seront constatés lors du vote de l'affectation du résultat fin mars 2024 et viendront ainsi compenser en totalité l'emprunt qui disparaîtra au budget supplémentaire voté lors de ce même conseil. Pour information, les excédents attendus au 31/12/2023 devraient s'établir à environ 2,32M€

Si l'emprunt ne se réalise pas, le budget eau se désendette de 255 K€

➤ Pas de nouvel emprunt pour le budget assainissement désendettement prévisionnel de 1,03 M€.